

Fiche de données de sécurité Ubiflex Finio

Date de révision 16.02.2023 | Numéro de révision 1

Cette fiche de données de sécurité a été élaborée conformément aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006 et du règlement (CE) n° 1272/2008. Cette fiche de données est destinée à fournir des informations génériques uniquement et ne reflète pas les informations spécifiques au pays requises pour les limites d'exposition professionnelle. Cette fiche de données de sécurité a été préparée volontairement : Elle n'est pas requise conformément à l'article 31 du règlement (CE) n° 1907/2006.

Section 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identifiant du produit

Nom du produit Ubiflex Finio

Autres moyens d'identification

Substance pure/mélange Mélange

1.2 Utilisations reconnues pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée Solin de toiture

Utilisations déconseillées Aucune connue

1.3 Coordonnées du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société

Ubbink BV
Verhuellweg 9
6984 AA Doesburg

1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence 112

Section 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008

Ce mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP].

2.2 Éléments d'étiquetage

Ce mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

Mentions de danger

Ce mélange est classé comme non dangereux selon le règlement (CE) 1272/2008 [CLP]

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible

PBT & vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable ou toxique (PBT).
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme très persistante ou très bioaccumulable (vPvB).

Section 3 : Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ne s'applique pas

3.2 Mélanges

Nom chimique	CE n° (numéro d'index UE)	N° CAS	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	N° d'enregistrement REACH
Noir de carbone 0,1 - <0,5 %	215-609-9	1333-86-4	[C]	-	-	-	01-2119384822-32-XXXX
Ly	-	7429-90-5	-	-	-	-	
Fe	-	7439-89-6	-	-	-	-	
If	-	7440-21-3	-	-	-	-	
Zn	-	7440-66-6	-	-	-	-	

Texte complet des phrases H et EUH : voir section 16

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP] – Notes

[C] Composants avec des limites d'exposition professionnelle et/ou des limites d'exposition professionnelle biologique nécessitant une surveillance.

Estimation de la toxicité aiguë

Si les données relatives à la DL50/LC50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3, 1.2, est utilisée pour estimer la toxicité aiguë (mélange ATE) afin de classer un mélange sur la base de ses composants.

Nom chimique	N° CE (N° d'index UE)	N° de référence	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brou	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeur	Inhalation, CL50-4 heures - gaz-ppm
Noir de carbone	215-609-9	1333-86-4	-	-	0,0046	-	-
Ly	231-0 72-3	7429-90-5	-	-	-	-	-
Fe	231-0 96-4	7439-89-6	-	-	-	-	-
If	231-1 30-8	7440-21-3	-	-	-	-	-
Zn	231-1 75-3	7440-66-6	-	-	-	-	-

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes à une concentration >-0,1 % (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

Section 4 : Mesures de premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Conseils généraux	Si un avis médical est nécessaire, ayez l'étiquette du produit à portée de main.
Inhalation	Transporter la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Après le rinçage initial, retirer les lentilles de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation des yeux persiste : consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : Consulter un médecin.
Ingestion	NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (uniquement si la victime est consciente). Consulter un médecin en cas de symptômes.

4.2 Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes Aucune information disponible

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Aucune information disponible.

Section 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique, **mousse** résistant à l'alcool.

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit La décomposition thermique peut entraîner le dégagement de gaz et de **vapeurs irritants provenant du produit chimique.**

Combustion dangereuse Produits Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO₂).

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie

Section 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Ne pas mettre dans les yeux, sur la peau ou sur les vêtements.

Pour les secouristes Utiliser les équipements de protection individuelle recommandés dans la section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Éviter que le produit ne pénètre dans les égouts. Ne pas laisser pénétrer dans le sol/sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Ne s'applique pas

Méthodes de nettoyage Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer soigneusement les objets et les zones contaminés en respectant les réglementations en matière environnementale.

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres sections Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations

Section 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Prévoir une ventilation adéquate et/ou des contrôles techniques lors de la transformation à haute température afin d'éviter l'exposition aux vapeurs. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Remarques générales en matière d'hygiène Éviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Se laver les mains avant les pauses et après le travail. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et de l'alimentation des animaux.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage	Protéger de l'humidité. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et de l'alimentation des animaux.
Température de stockage recommandée	Conserver à des températures comprises entre 10 et 35 °C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s)	Solin de toiture étanche
Mesures de gestion des risques (RMM)	Les informations requises sont contenues dans la présente fiche de données de sécurité.
Autres informations	Consulter la fiche de données techniques.

Section 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Seules les limites d'exposition professionnelle de la Communauté européenne sont indiquées dans ce document. Se référer à la FDS régionale pour plus d'informations.

Niveau dérivé sans effet (DNEL) Informations disponibles limitées.

Niveau dérivé sans effet (DNEL)			
Noir de carbone, Al, FE, Si, Zn			
Type d'exposition	Voie d'exposition	Niveau dérivé sans effet (DNEL)	Facteur de sécurité
Travailleur Long terme Effets systémiques sur la santé	Inhalation	3 mg/m ²	
Travailleur Long terme Effets localisés sur la santé	Inhalation	3 mg/m ²	

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Concentration prévisible sans effet (PNEC)	
Noir de carbone (1333-86-4)	
Compartiment environnemental	Concentration prévisible sans effet (PNEC)
Eau douce	5 mg/l
Eau de mer	5 mg/l

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité avec des écrans latéraux (ou des lunettes de protection). La protection des yeux doit être conforme à la norme EN 166.

Protection des mains La protection des mains n'est pas nécessaire.

Protection de la peau

et du corps

Porter des vêtements de protection appropriés.

Protection respiratoire

Aucune dans des conditions normales d'utilisation.

**Contrôle de l'exposition
environnementale**

Ne pas permettre le déversement incontrôlé du produit dans l'environnement

Section 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

État physique	Solide
Aspect	Feuilles
Couleurs	Terre, gris, noir
Odeur	Faible caractéristique
Seuil d'odeur	Aucune information disponible

Propriété	
pH	Aucune donnée disponible
pH (en solution aqueuse)	Aucune donnée disponible
Moint de fusion/point de congélation	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	Aucune donnée disponible
Point d'éclair	Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur relative	Aucune donnée disponible
Densité relative	Aucune donnée disponible
Solubilité dans l'eau	Aucune donnée disponible
Solubilité	Aucune donnée disponible
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation	Aucune donnée disponible
Température de décomposition	Aucune donnée disponible
Viscosité cinématique	Aucune donnée disponible
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Teneur en solides (%)	100
Teneur en COV (%)	Aucune donnée disponible
Densité	Aucune donnée disponible

Section 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Réactivité	Stable
------------	--------

10.2 Stabilité chimique

Stabilité	Stable dans les conditions normales
-----------	-------------------------------------

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucune
----------------------------------	--------

Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucune
--	--------

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Aucune dans des conditions normales d'utilisation
--------------------------------------	---

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
---------------------	--

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucune connue d'après les informations fournies.
------------------------	--

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Aucun dans des conditions normales d'utilisation
-------------------------------------	--

Section 11 : Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Selon les disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
------------	--

Contact avec les yeux Selon les disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contact avec la peau Selon les disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Ingestion Selon les disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Aucune information disponible

Toxicité aiguë

Mesures numériques de la toxicité

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	Inhalation, CL50
Noir de carbone	LD50>8000 mg/kg (Rattus) OCDE 401	> 3 g/kg (Oryctolagus cuniculus)	> 4,6 mg/m ³ (Rat) 4 h

Informations sur les composants

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation de la peau remplis selon les disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Lésions oculaires graves/irritation oculaire remplis selon les disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Sensibilisation respiratoire ou cutanée remplis selon les disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Mutagénicité sur les cellules germinales remplis. selon les disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité remplis. selon les disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction remplis. selon les disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
STOT – exposition unique remplis selon les disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
STOT – exposition répétée remplis selon les disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Risque d'aspiration remplis. selon les disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur d'autres dangers

11.2.1 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible

11.2.2 Autres informations

Autres effets néfastes Aucune information disponible

Section 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Écotoxicité

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés	Facteur M	Facteur M (long terme)
Noir de carbone 1333-86-4	> 10 000 mg/l (Desmodesmus subspicatus) OCDE 202	> 1 000 mg/l (Brachydanio rerio) OCDE 203	-	EC50 : > 5 600 mg/L (24 h, Daphnia magna)	-	-

12.2 Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité Aucune information disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Il n'y a pas de données pour ce produit.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Nom chimique	Évaluation PBT et vPvB
Noir de carbone	Cette substance n'est pas PBT/vPvB

12.6 Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Aucune information disponible

12.7 Autres effets néfastes

Aucune information disponible

Section 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits non utilisés Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales et internationales en vigueur

Emballages contaminés Manipuler les emballages contaminés de la même manière que le produit lui-même.

Codes des déchets/désignations des déchets selon le CED 08 04 10 pour les déchets de colles et mastics d'étanchéité autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09. 12 01 03 pour les limailles et tournures de métaux non ferreux. 16 01 18 pour les métaux non ferreux pour déchets non contaminés.

Autres informations

Les codes de déchets doivent être attribués par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé.

Section 14 : Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition appropriée	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Ne s'applique pas
14.6 Dispositions spéciales	Aucune

IMDG

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition appropriée	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Polluant marin	NP
14.6 Dispositions spéciales	Aucune
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Ne s'applique pas

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Nom d'expédition appropriée	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Ne s'applique pas
14.6 Dispositions spéciales	Aucune

Section 15 : Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Union européenne

Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques (REACH) Règlement (CE 1907/2006)

SVHC : Substance extrêmement préoccupante pour l'autorisation :

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes à une concentration $>-0,1\%$ (Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

EU-REACH (1907/2006) – Annexe XVII – Substances soumises à restriction

Ce produit ne contient pas de substances soumises à autorisation (Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH), Annexe XIV)

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

Ne s'applique pas

Polluants organiques persistants

Ne s'applique pas

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique ont été réalisées par les déclarants de Reach pour les substances enregistrées à >10 tpa. Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

Section 16 : Autres informations

Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité.

SVHC Substance extrêmement préoccupante pour l'autorisation

PBT	Produits chimiques persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT)
vPvB	Produits chimiques très persistants et très bioaccumulables (vPvB)
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
CED	Catalogue européen des déchets
LOW	Liste des déchets (see http://ec.europa.eu/environment/waste/framework/list.htm)
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IATA	Association internationale du transport aérien
ICAO-TI	Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses
IMDG	Transport maritime international de marchandises dangereuses
RID	Règlement concernant le transport international de marchandises dangereuses par chemin de fer

Légende SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)
AGW	Valeur limite d'exposition professionnelle
Plafond	Valeur limite maximale
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
BGW	Valeur limite biologique
*	Désignation de la peau

Procédure de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité orale aiguë	Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeur	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillards	Méthode de calcul
Corrosion/irritation de la peau	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Risque d'aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

Principales références bibliographiques et sources des données utilisées pour l'élaboration de la FDS

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_RAC)
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA_API)
 EPA (Agence pour la protection de l'environnement)
 Niveau(x) de référence pour l'exposition aiguë (AEGl)

Base de données internationale uniforme sur
l'information chimique (IUCLID) Institut national de
la technologie et d'évaluation (NITE)
NIOSH (Institut national pour la sécurité et la santé au travail)
Organisation de coopération et de développement économiques Publications sur
l'environnement, la santé et la sécurité Organisation de coopération et de développement
économiques Programme de produits chimiques à haut volume de production Organisation
de coopération et de développement économiques Ensemble de données d'information
sur le dépistage

La présente fiche de données de sécurité est conforme au règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH).

Avis de non-responsabilité

Les informations fournies dans cette fiche de données de sécurité sont correctes au mieux de nos connaissances, informations et convictions à la date de sa publication. Les informations fournies sont uniquement destinées à vous guider dans la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet en toute sécurité et ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valables pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres produits ou dans tout autre procédé, sauf si cela est spécifié dans le texte.